



Discrimination religieuse

Par **meriam01**, le **10/09/2009** à **11:11**

Bonjour,j'ai été victime d'une discrimination et j'aimerais saisir d'une part la halde et en plus de cela porter directement plainte!!Que me conseillez par rapport au délai de saisine?rnEn effet je me suis vue refusé l'accès des locaux d'un collège en raison de mes convictions religieuses plus exactement la principale du collège m'a interdit l'accès d'une réunion parent -professeur car je portais le voile!!

Par **Berni F**, le **10/09/2009** à **20:05**

Bonjour,rnrnrnrnla loi sur l'interdiction des signes religieux :rnrn"*Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.*"rnLe règlement intérieur rappelle que la mise en oeuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève."rn
rn<http://snipurl.com/rqhim> [[www.legifrance_gouv_fr](http://www.legifrance.gouv.fr)] rnrnrnvous remarquerez que cette loi ne s'applique qu'aux élèves.rnrnpar conséquent, la "discrimination" dont vous avez été l'objet n'est en aucun cas justifiée comme le confirme l'article de Wikipédia sur cette loi (dans la partie "jurisprudence").rnrn<http://snipurl.com/rqhld> [[fr_wikipedia_org](http://fr.wikipedia.org)] rnrnrnune plainte pour discrimination serait donc à mon avis justifiée.rnrnvoici la partie du code pénal qui traite des discriminations :rnrn<http://snipurl.com/rqhe6> [[www.legifrance_gouv_fr](http://www.legifrance.gouv.fr)] rnrnrnsur le dépôt de plainte :rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1435.xhtml>